

# COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OTTONVILLE – RICRANGE

Réuni en session ordinaire

**Le lundi 29 juin 2026 A 20H00**

## **Etaient présents :**

Mesdames : LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne, ZANNIER Carine, SCHMITT Christelle, CARTILLONE Cassandra

Messieurs : SIMON Gérard, BECKERICH Jacky, HESTROFFER Jérémy, DIEDRICH Joël, WEBER Fabrice, MULLER Martin

Étaient absents excusés :

Était absent :

Secrétaire de séance : Laetitia JEDAR

Monsieur le maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

- **Point n°1** : Travaux forestiers
- **Point n°2** : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues de ventes de bois
- **Point n°3** : Avis sur le projet de restauration de la RNR de la zone humide du Moulin de Velving Téterchen
- **Point n°4** : Désignation des membres de l'AF
- **Point n°5** : Désignation d'un délégué à MOSELLE FIBRE
- **Point n°6** : Changement de désignation du membre de la Commission de Contrôle de la liste électorale
  
- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24/04/2026 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal par voie électronique le 27/04/2026.

En l'absence de remarques ou demande de modification, le procès-verbal est approuvé.

## **Point 1 : Travaux forestiers**

Suite aux recommandations de l'ONF, suivant le programme d'aménagement forestier 2024-2028, monsieur le Maire propose l'exploitation des parcelles forestières suivantes :

16b, 17b, 20a, 22, 32 et 33 représentant environs 290m3.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer les devis qui lui parviendront prochainement, à savoir :

- Pour l'exploitation : MARSCHAL Cyril pour un montant de 16€/m3
- Pour le débardage : WOLFF Sébastien pour un montant de 16,50€/m3

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces travaux d'exploitation et autorise le Maire à signer les devis correspondants.

Travaux sylvicoles :

Les houpriers des parcelles 16b, 17b, 32 et 33 seront vendus en bois énergie, et les parcelles 20a, 22, 2a et 2b en bois d'affouage pour les particuliers de la commune.

Le Conseil Municipal DÉSIGNE 3 garants parmi les affouagistes pour garantir l'exploitation des bois délivrés sur pied :

- Fabienne TUTIN
- Dominique HABRAN
- Michel CADRA

Concernant les travaux sylvicoles sur les parcelles 34 et 4b, avec maintenance mécanisée et un dégagement manuel des plantations, l'ONF nous propose un montant estimé à 13 710€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de ne pas donner suite à la proposition de l'ONF et DECIDE de réaliser les travaux en régie.

Pour : 11, Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

## **Point 2 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues de ventes de bois**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

**Vu** le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

**Vu** le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

**Considérant** que la commune de Ottonville est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

**Considérant** que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

**Considérant** que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

**Considérant** la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

**Considérant** que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

**Considérant** que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Article 1 :**

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

**Article 2 :**

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

**Article 3 :**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour : 11, Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

### **Point 3 : Avis sur le projet de restauration de la RNR de la zone humide du Moulin de Velving Téterchen**

Rapport de Monsieur le Maire :

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine et la Région Grand Est portent un projet de restauration de la zone humide de la RNR. L'opération envisagée poursuit trois objectifs :

- o Répondre aux obligations réglementaires de la loi sur l'eau,
- o Mener une restauration écologique ambitieuse du site, pour préserver la biodiversité,
- o Contribuer à la réduction du risque inondation, notamment sur la commune d'Ottonville.

Ce projet d'envergure vise à restaurer durablement le fonctionnement hydrologique du site et à aider le plus possible, à l'échelle de la Réserve Naturelle, à lutter contre les inondations en aval. Ce projet prévoit notamment de redonner une place importante au cours d'eau sur la réserve afin d'augmenter les surfaces d'expansion de crues de plusieurs hectares, ce qui aura pour effet d'accroître la capacité de rétention des eaux. Le projet inclut l'aménagement d'ouvrages adaptés, inspirés notamment des barrages naturels réalisés par les castors, afin de ralentir les écoulements. Ce projet constitue une première étape, qu'il serait utile de compléter par un travail au niveau du bassin versant, porté à une échelle plus large.

Ces travaux modifiant l'état et l'aspect de la RNR, ils ne peuvent être engagés qu'après validation du Conseil Régional, qui, au titre de l'article R332-44 du Code de l'environnement, recueille l'avis des communes concernées avant de délibérer. C'est dans ce contexte que la commune d'Ottonville est amenée à se prononcer.

Délibération :

**Vu** la délibération n°166-2009 de la Séance Plénière de la Région Grand Est, en date des 26 et 27 novembre 2009, classant en Réserve Naturelle Régionale le site de la Zone humide du Moulin de Velving Téterchen,

**Vu** les articles L332-6, L332-9 et R332-44 du Code de l'Environnement,

**Vu** le projet de restauration de la zone humide,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de restauration de la Réserve Naturelle Régionale de la Zone humide du Moulin, tel que présenté par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine et la Région Grand Est dans le dossier joint en annexe.

Pour : 11, Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

#### **Point 4 : Désignation des membres de l'AF**

Etant nécessaire de procéder au renouvellement des membres de l'Association Foncière d'Ottonville-Ricrange, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner 4 nouveaux membres conformément aux statuts de l'AF. La chambre d'agriculture ayant procédé à la désignation de 4 membres, à savoir :

- Madame Marie MICK
- Monsieur Martial OSTER
- Monsieur Christophe HIERY
- Monsieur Jean-Claude BECKERICH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Jean-Paul LOSSON
- Monsieur Martial BECKER
- Monsieur Jacky BECKERICH
- Madame Hélène SCHMITT

Membres de l'association Foncière d'Ottonville-Ricrange

Pour : 11, Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

#### **Point 5 : Désignation d'un délégué à MOSELLE FIBRE**

Vu les statuts de MOSELLE FIBRE, notamment l'article 8.2 ;

Considérant les dernières élections municipales ;

Le Conseil Municipal DESIGNER Monsieur Gérard SIMON, délégué à MOSELLE FIBRE.

Pour : 11, Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

## **Point 6 : Changement de désignation du membre de la Commission de Contrôle de la liste électorale**

Lors du Conseil Municipal du 20/03/2026, Madame Carine ZANNIER a été désignée déléguée à la Commission de Contrôle de la liste électorale. Or, ni le Maire, ni les Adjoints peuvent y siéger. Madame ZANNIER étant 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Monsieur JérémY HESTROFFER est nommé délégué à la Commission de Contrôle de la liste électorale.

Pour : 11, Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

### **- Questions diverses :**

Madame CARTILLONE Cassandra demande s'il serait possible d'installer quelque-chose pour faire de l'ombre à l'aire de jeu (quelle solution ?).

Le repas des aînés aura lieu le 04/10/2026.

Madame ZANNIER indique que l'inspection académique a pris contact avec la Mairie afin de prendre RDV pour discuter d'un éventuel regroupement avec l'école de TETERCHEN.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Ordre du jour délibéré ce jour par l'ensemble des personnes présentes :

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

- **Point n°1** : Travaux forestiers
- **Point n°2** : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues de ventes de bois
- **Point n°3** : Avis sur le projet de restauration de la RNR de la zone humide du Moulin de Velving Téterchen
- **Point n°4** : Désignation des membres de l'AF
- **Point n°5** : Désignation d'un délégué à MOSELLE FIBRE
- **Point n°6** : Changement de désignation du membre de la Commission de Contrôle de la liste électorale

|                                 |                           |                          |
|---------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| <b>BECKERICH Jacky</b>          | <b>ZANNIER Carine</b>     | <b>HESTROFFER Jérémy</b> |
| <b>CARTILLONE<br/>Cassandra</b> | <b>LENHARD Mireille</b>   | <b>MULLER Martin</b>     |
| <b>DIEDRICH Joël</b>            | <b>SIMON Gérard</b>       | <b>TUTIN Fabienne</b>    |
| <b>WEBER Fabrice</b>            | <b>SCHMITT Christelle</b> |                          |